



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Direction de l'interministérialité et du
développement durable
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

Nos réf. : MA-2019-01-0022
Affaire suivie par : AINAOUI Mélina

Nantes, le 24 janvier 2019

Objet : Avis du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'autorisation environnementale relatif au plan d'épandage des produits de l'unité de méthanisation de la SAS META BIO ENERGIES, située à Ombrée d'Anjou.

Dans le cadre du plan d'épandage, seules les parcelles de la SCEA de Landebroc sont situées sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire et plus précisément sur le bassin versant de l'Erdre. Le projet est en lien avec le volet qualité des eaux du SAGE et plus particulièrement son article 9.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier et a émis un **avis favorable avec la réserve** suivante :

- ♦ Dans le cadre du bilan agronomique des sols, les analyses des teneurs en phosphore sont effectuées sur deux parcelles, soit 18 hectares sur les 200 hectares prévus au plan d'épandage. Or, l'article 9 du SAGE indique que les teneurs en phosphore des sols avant épandage devront être connues.

En référence à l'article 9 du SAGE et du fait de la sensibilité du bassin versant de l'Erdre à l'eutrophisation et de la présence du captage d'alimentation en eau potable de Nort-sur-Erdre, le bureau de la CLE souhaite que le pétitionnaire améliore la connaissance sur les teneurs en phosphore de chaque parcelle concernée par le plan d'épandage dans une optique d'adaptation des pratiques de fertilisation.

Par ailleurs, au regard de la lecture du dossier, **le bureau de la Commission locale de l'eau souhaite alerter sur des éléments** qui interrogent quant à l'impact du projet sur la qualité de l'eau :

- ♦ Certaines parcelles de la SCEA de Landebroc se situent dans la zone d'alimentation du captage de Nort-sur-Erdre (classé prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement pour les paramètres nitrates et pesticides) dont la qualité des eaux



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

est dégradée. Il est d'ailleurs regrettable qu'aucune carte présentant le plan d'épandage au regard de l'enjeu eau potable ne figure au dossier transmis ;

- ♦ Le diagnostic partiel des fosses pleines lors du contrôle ne garantit pas l'étanchéité du dispositif dans sa totalité. L'absence de risque de fuite ne semble donc pas assurée et pourrait ainsi contaminer les milieux ;

Le bureau de la CLE souhaite que le pétitionnaire programme des contre-visites pour diagnostiquer l'état complet des ouvrages de stockage des produits avant épandage (fosses 21 à 24).

- ♦ L'ensemble des parcelles prévues dans le plan d'épandage sur le territoire du SAGE sont classées en catégorie 1B, soit des sols hydromorphes pour lesquels un épandage en période de drainage présente des risques de transfert vers les eaux, dans un bassin particulièrement sensible (risque eutrophisation, captage AEP).

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire